Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 13006

Intitulé

Responsable formation et développement des compétences

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CESI	Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

333n Etudes et projets de cursus de formation et de méthodologies éducatives

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable formation et développement des compétences définit, construit et pilote la politique formation de l'entreprise et encadre le service ou la fonction formation.

Il contribue, à travers le « système formation », au maintien, à l'adaptation et au développement des compétences des salariés en vue d'améliorer la performance de l'entreprise. Cela suppose au-delà de la maîtrise des dispositifs de formation et de leur ingénierie financière, une bonne connaissance des métiers de l'entreprise et de sa stratégie globale.

Ce responsable identifie donc, en collaboration avec les managers, les besoins en compétences de l'entreprise, actuels et futurs, en cohérence avec son propre développement économique et social. Généralement, il les traduire ensuite en solutions de formation. Il dispose, par ailleurs, d'outils lui permettant de mesurer l'effort formation (et son impact) et de procéder à des arbitrages en concertation avec sa direction et les partenaires sociaux.

Au quotidien, ses principales fonctions sont :

- 1-Identifier et développer les compétences de l'entreprise
- •Accompagner la réflexion des responsables de l'entreprise dans la traduction des enjeux stratégiques de développement en enjeux compétences dans le cadre d'une démarche prospective,
- Synthétiser l'ensemble des besoins, des objectifs et des contraintes de l'entreprise et en déduire les compétences clés à développer à court et moyen terme (maintien, adaptation au poste de travail et développement),
- Développer la gestion des compétences dans l'entreprise et sécuriser les parcours professionnels.
 - 2-Construire et décliner la politique formation de l'entreprise
- Identifier les axes de formation à développer en rapport avec les grandes orientations stratégiques de l'entreprise,
- · Assurer une veille réglementaire sur l'ensemble des obligations légales de l'entreprise en matière de formation,
- Définir et optimiser le budget formation annuel ou pluriannuel avec la direction de l'entreprise en utilisant des dispositifs règlementaires et de formation à sa disposition,
- •Piloter la gestion administrative dans le respect des obligations légales et règlementaires et avec les partenaires externes,
- •Organiser la communication des orientations formation dans le cadre du dialogue social.
 - 3-Concevoir ou acheter les actions de formation
- Actualiser régulièrement ses connaissances sur les nouveaux outils et techniques pédagogiques permettant d'optimiser la formation en entreprise et de proposer des modalités innovantes,
- Pour les actions de formation à mettre en œuvre, rédiger le cahier des charges permettant de construire la séquence de formation et/ou de sélectionner des prestataires externes,
- •ldentifier les formateurs internes et externes capables d'assurer les différents modules de formation envisagés (expertise technique, qualités pédagogiques, etc.),
- Evaluer et sélectionner les prestataires externes (organismes de formation, cabinets conseil) en fonction des exigences pédagogiques du plan de formation,
- Superviser la bonne coordination des plannings (formateurs, convocation/information des salariés, locaux, organisation logistique, etc.).

 4-Evaluer l'impact des dispositifs de formation
- Mettre en place un système d'évaluation permettant de mesurer la pertinence des actions de formation menées et leur impact sur les performances de l'entreprise à court et moyen terme,
- •Identifier les axes de développement pour optimiser le retour sur investissement des actions de formation,
- •Dresser un bilan annuel du réalisé formation (qualité, coûts, délais) et le présenter à la direction et aux partenaires sociaux. 5-Manager le service formation
- •Organiser, gérer et piloter l'activité (projets, échéances, budget,..) du département formation et manager le personnel (formateurs, chargés de formation et équipes administratives) en charge du bon déroulement des opérations de formation entreprises,
- •Accompagner le changement induit par les projets auprès des interlocuteurs de l'entreprise,
- •Veiller à la performance du service formation,
- •Développer son réseau professionnel.

La certification atteste de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice des grandes activités ci-dessus.

Compétences ou capacités attestées :

• Identifier et développer les compétences de l'entreprise

- Construire et décliner la politique formation de l'entreprise
- •Concevoir ou acheter les actions de formation
- Evaluer l'impact des dispositifs de formation
- Manager le service formation
- Accompagner la transition numérique de son entreprise
- •Organiser et déployer ses compétences

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cette fonction est transversale à tous les secteurs d'activités, branches professionnelles, entreprises, quelle que soit leur taille.

- Responsable de formation
- Responsable formation et développement des compétences
- Responsable emploi et formation
- Responsable pédagogique (organisme de formation)
- Ingénieur/conseiller formation (organisme de formation)
- Consultant en formation
- Consultant en gestion de carrières/des compétences
- Conseiller/Référent formation (OPCA)

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

 $\frac{\text{K2101}}{\text{K2111}}: \text{Conseil en formation} \\ \frac{\text{K2111}}{\text{Conseil en professionnelle}} \\ \frac{\text{K2102}}{\text{Coordination pédagogique}} \\$

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats sont évalués au travers des modalités suivantes :

Les blocs de compétences sont évalués au travers d'études de cas et de projets en centre ou en entreprise.

En fin de parcours, chaque candidat rédige et présente un mémoire professionnel devant un jury de professionnels du domaine pour valider le dernier Bloc.

Une mission en entreprise sur la fonction doit être réalisée sur une durée minimale de 4 mois effectifs, consécutifs ou non.

L'obtention de la certification professionnelle « Responsable formation et développement des compétences » est conditionnée par la validation des 8 blocs de compétences spécifiques.

L'articulation des ces blocs se fait dans l'ordre suivant :

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	Compétences attestées :
la fiche n° 13006 - Entreprise	- Intégrer les outils numériques dans son management
3.0 : manager autrement	- Développer un management collaboratif
	- Accompagner la transition numérique de son entreprise
	Modalités d'évaluation : Etude de cas
	Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance
	d'un Certificat de maîtrise des compétences
Bloc de compétence n°2 de	Compétences évaluées :
la fiche n° 13006 - Manager	- Encadrer une équipe
le service formation	- Conduire un projet et accompagner le changement
	- Gérer le budget du service et/ou des projets
	- Evaluer la performance de son service/son action
	- Développer son réseau professionnel
	Modalité d'évaluation :
	Projet entreprise et mémoire professionnel
	Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance
	d'un Certificat de maîtrise des compétences.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de	Compétences évaluées :
la fiche n° 13006 - Identifier	- Positionner sa fonction, son rôle dans l'entreprise
et développer les	- Construire une relation de partenariat avec le management, les IRP
compétences de l'entreprise	et la direction
	- Anticiper les besoins en compétences
	- Contribuer à la démarche GPEC de l'entreprise
	- Contribuer au développement et/ou au maintien des compétences
	et savoir-faire dans l'entreprise
	- Sécuriser les parcours professionnels des collaborateurs
	Modalité d'évaluation :
	Dossier de synthèse GPEC
	Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance
	d'un Certificat de maîtrise des compétences.
Dias de compétence pou de	
Bloc de compétence n°4 de	Compétences évaluées :
	- Formaliser les besoins de formation à partir de la politique RH, de
et décliner la politique	l'expression des besoins et des projets de développement
formation	- Déterminer les actions prioritaires du plan de formation
	- Elaborer le plan de mise en œuvre des actions de formation
	- Négocier le plan de formation et les orientations avec la direction
	et les IRP
	- Assurer les relations avec les partenaires externes (OPCA, COP,
	FSE, etc.)
	- Assurer la gestion administrative du plan de formation dans le
	respect des obligations légales
	Modalité d'évaluation :
	Etude de cas dossier formation
	Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance
	d'un Certificat de maîtrise des compétences.
Bloc de compétence n°5 de	Compétences évaluées :
	- Rédiger un cahier des charges de formation
ou acheter les actions de	- Enrichir l'offre de services formation au travers d'outils et pratiques
formation	innovants
	- Lancer un appel d'offres de formation
	- Sélectionner un prestataire de formation et négocier l'achat de
	prestations
	Modalité d'évaluation :
	Etude de cas Conception de formation
	Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance
	d'un Certificat de maîtrise des compétences.
Bloc de compétence n°6 de	Compétences évaluées :
·	- Concevoir des programmes ou actions de formation
un dispositif pédagogique	- Animer une action de formation
	Modalité d'évaluation :
	Etude de cas Conception de formation
	Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance
	d'un Certificat de maîtrise des compétences.
	a militar at manage des competences

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de	Compétences évaluées :
la fiche n° 13006 - Evaluer l'impact des dispositifs de	- Concevoir un dispositif global d'évaluation des actions de formation
formation	 Evaluer la satisfaction (qualité) des personnes formées/clients Evaluer l'atteinte des objectifs de formation Evaluer l'évolution des compétences et leur transposition en situation de travail
	- Evaluer les impacts et le retour sur investissement (ROI) - Assurer le reporting du dispositif d'évaluation
	Modalité d'évaluation :
	Etude de cas Evaluation de la formation
	Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance
	d'un Certificat de maîtrise des compétences.
Bloc de compétence n°8 de	Compétences évaluées :
la fiche n° 13006 -	- Trier et organiser les informations issues de ses différentes
· · ·	activités pour en intégrer les impacts dans son activité
un projet de formation	 Prioriser ses activités et projets pour organiser son temps Organiser les activités avec ses collaborateurs et les échéances des autres services
	- Conduire un projet formation dans sa globalité
	- Formaliser une synthèse comprenant une analyse et une
	méthodologie et permettant les choix et le déploiement d'un projet ou d'une solution
	- Argumenter et convaincre un auditoire professionnel
	- Confronter ses pratiques à celles de ses pairs
	Modalité d'évaluation :
	Mémoire professionnel et soutenance
	Une période d'application en entreprise de 4 mois, consécutifs ou non, est obligatoire
	Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINONCOMPOSITION DES JURYS		
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Χ	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		jury national unique
En contrat de professionnalisation	X		jury national unique
Par candidature individuelle		Х	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		jury national unique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable formation et développement des

compétences" avec effet au 07 septembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable formation et développement des compétences" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 7 septembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations: L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable en ingénierie de formation'.

Arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation à compter de 1996.

Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable organisation et ingénierie de formation'.

Pour plus d'informations

Statistiques:

En moyenne 28 par an

Autres sources d'information :

www.cesi.fr

http://www.cesi.fr

Lieu(x) de certification :

CESI

30 rue de Cambronne

75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Etablissements du CESI:
- *CESI Etablissement de Aix-en-Provence : Europôle de l'Arbois Pavillon Martel Av. Louis Philibert BP 30 13545 Aix-en-Provence cedex 04 Tél. : 04 42 97 14 20
- *CESI Etablissement de Angoulême : 40 route de la Croix du Milieu 16400 La Couronne Tél. : 05 45 67 05 92
- *CESI Etablissement de Arras: 7 rue Diderot 62000 Arras Tél.: 03 21 51 67 18
- *CESI Etablissement de Bordeaux : 60 rue de Maurian CS 30017 33295 Blanquefort cedex Tél. : 05 56 95 50 50
- *CESI Etablissement de Brest : 2 avenue de Provence 29200 BREST- Tél. : 02 98 00 38 53
- *CESI Etablissement de Dijon: 10 allée André Bourland Parc Technologique de la Toison d'Or 21000 DIJON Tél.: 03 45 83 26 03
- *CESI Etablissement de Grenoble : Inovallée 7 chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan Tél. : 04 38 70 11 80
- *CESI Etablissement de La Réunion : Campus Pro 65 rue du Père Lafosse Boite N°4 97410 Saint-Pierre Tél. : 02 62 70 07 33
- *CESI Etablissement de La Rochelle : Maison des Sciences de l'ingénieur Pôle Sciences et Technologie Avenue Michel Crépeau 17042 La Rochelle Cedex 1 Tél. : 05 16 49 65 26
- *CESI Etablissement du Mans : Immeuble Newton 47 av. F-Auguste Bartholdi 72000 Le Mans Tél. : 02 28 01 40 12
- *CESI Etablissement de Lille: Campus SKEMA Avenue Willy Brandt 59777 Euralille Tél.: 03 21 51 81 66
- *CESI Etablissement de Lyon: 19 av. Guy de Collongue 69 134 Ecully Cedex Tél.: 04 72 18 89 89
- *CESI Etablissement de Montpellier : 169 rue Georges Auric ZAC de Tournezy 34070 Montpellier Tél. : 04 99 51 21 30
- *CESI Etablissement de Nancy : 2 bis rue de Crédence 54600 Villers-lès-Nancy Tél. : 03 83 51 83 51
- *CESI Etablissement de Nantes : 1 av. Augustin-Louis Cauchy Campus de la Chantrerie CS 10793 44307 Nantes Cedex 03 Tél. : 02 28 01 15 55
- *CESI Etablissement de Nice Sophia Antipolis: 1240 route des Dolines Buropolis 1 06560 Sophia Antipolis Tél.: 04 72 18 54 70
- *CESI Etablissement de Orléans : 1 allée du Titane 45100 Orléans Tél. : 02 38 22 72 82
- *CESI Etablissement de Paris-Nanterre: 93 bld de la Seine BP 602 92006 Nanterre Tél.: 01 55 17 80 00
- *CESI Etablissement de Pau : 8 rue des Frères d'Orbigny 64000 PAU Tél. : 05 59 32 57 62
- *CESI Etablissement de Reims: 7 bis av. Robert Schuman 51100 Reims Tél.: 03 26 79 35 77
- *CESI Etablissement de Rouen: 1 rue G. Marconi Parc de la Vatine 76130 Mont-Saint-Aignan Tél.: 02 32 81 85 60
- *CESI Etablissement de Saint-Nazaire : Boulevard de l'Université Campus de Gavy Océanis BP 152 44603 Saint-Nazaire Tél. : 02 40 00 17 00
- *CESI Etablissement de Strasbourg: 2 allée des Foulons Parc Club des Tanneries 67380 Strasbourg Lingolsheim Tél.: 03 88 10 38 08
- *CESI Etablissement de Toulouse : 16 rue Magellan 31670 Labège Tél. : 05 61 00 38 38
- Openclassrooms 7 Cité Paradis 75010 Paris

Historique de la certification :

Anciens libellés :

2011 : Responsable formation et développement des compétences

2000 : Responsable en ingénierie de formation

1996 : Responsable en organisation et ingénierie de formation

Certification précédente : Responsable en ingénierie de formation (RIF)